

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-023

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite au décès de Monsieur Michel LUCIANI, il convient de pourvoir au siège laissé vacant au sein du Conseil d'Administration de la Régie du port des Oursinières.

Par ailleurs, au regard de l'importance des missions auxquelles elle doit faire face, Madame Nicole ROUX souhaite se retirer de cette fonction supplémentaire et a pour cela présenté sa démission du Conseil d'Administration. Son siège doit donc également être remplacé.

Conformément aux dispositions de l'article R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'organisation administrative des régies municipales, « *les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Exploitation, sont désignés par le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire* ».

Ainsi, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, est invité à se prononcer sur la désignation de Madame Valérie RIALLAND et de Monsieur Daniel DUVOUX pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie du port des Oursinières au titre du collège des 7 membres désignés, conformément aux statuts de la Régie, au sein du Conseil Municipal de la Ville.

Le groupe « Un Pradet pour tous » propose la candidature de M. Yves PARENT.
Il est proposé un vote à main levée qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

Liste V. RIALLAND et D. DUVOUX : 25 voix POUR
Candidat Y. PARENT : 5 Voix POUR (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI)
1 Abstention (François MEURIER)

Mme Valérie RILLAND et M. Daniel DUVOUX sont désignés membres du Conseil d'Administration de la régie du port des Oursinières.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.